

BULLETIN MUNICIPAL

VALENNES

"JULIEN GRAINE DE RESISTANT"



FILM TOURNÉ LE 2 NOVEMBRE A VALENNES

SOMMAIRE

Mot du Maire	<i>Page 1</i>
Mot du Président de la Communauté de Communes	<i>Page 2</i>
Informations pratiques / Tarifs municipaux	<i>Page 3</i>
Vie de la Commune	<i>Page 4</i>
Budget Communal	<i>Page 5</i>
Recensement 2022	<i>Page 6</i>
Procès verbaux des réunions du Conseil Municipal	<i>Page 7/13</i>
Formalités Administratives	<i>Page 14/15</i>
Résultats Concours Illumination 2020 / Fleurissements 2021	<i>Page 16</i>
Nos associations	<i>Page 17</i>
Film à Valennes avec les enfants de l'école	<i>Page 18</i>
Numéros utiles	<i>Page 19</i>
Informations "Centre Hospitalier de Saint-Calais"	<i>Page 20</i>
Informations "SAEP Dollon"	<i>Page 21</i>
Informations "La fibre arrive chez vous"	<i>Page 22-24</i>
Informations "Famille de la Sarthe"/ "Ecole de Musique"	<i>Page 25</i>
Informations "Office de tourisme" / "ABOI"	<i>Page 26</i>
Informations "Syvalorm"	<i>Page 27</i>
Quelques rappels pour le respect de chacun / OPAH	<i>Page 28</i>

LES VŒUX DU MAIRE

Chers administrés,

A l'approche de cette fin d'année 2021

Je viens vous informer sur les réalisations effectuées tout au long de celle-ci.

Lors des réunions de conseil municipal, il a été décidé les travaux suivants :

Changement des fenêtres au logement de l'ancienne épicerie.

Restauration de la salle de bain du restaurant le Val'aime;

Travaux d'entretien d'intérieur et d'extérieur de la salle des fêtes.

Travaux de voirie sur quatre chemins communaux et sur la montée de l'école.

Continuité du remblaiement de l'étang qui permettra de stationner dessus prochainement.

La fibre arrive bientôt à Valennes en campagne comme dans le bourg en 2022.

Bienvenue aux nouveaux habitants.

Malgré le contexte sanitaire actuel, je remercie toute la municipalité pour son implication.

Au seuil de cette nouvelle année 2022,

Je vous souhaite tous mes meilleurs vœux.

Nadine MERCIER

2021, malgré la persistance de la crise sanitaire, fut une année de relance progressive pour l'économie et la vie sociale.

La communauté de communes a été chargée dès janvier par la Préfecture et l'Agence Régionale de Santé, d'organiser la vaccination au centre de la Maladrerie à Saint-Calais. En décembre environ 13000 doses de vaccins auront été injectées à nos concitoyens. Merci à l'ensemble du personnel administratif et médical ainsi qu'aux très nombreux bénévoles pour leur engagement sans faille.

Pour rester dans le domaine de la santé, plusieurs médecins généralistes vont prochainement arrêter leur activité professionnelle pour cause de retraite. Nous nous efforçons de trouver une solution pour que l'offre de santé sur nos 3 maisons de santé pluriprofessionnelles demeure satisfaisante pour tous !

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), grand projet de territoire évolutif dans le temps et imposé par l'Etat, a demandé énormément de travail au personnel administratif, aux élus et aux mairies. Plusieurs axes ressortent de ce contrat :

- D'abord la cohésion sociale du territoire par le biais de l'accès aux soins, aux différents services, au logement, aux transports, au numérique, ainsi qu'à la prévention des risques (inondations, mouvements de terrain, incendies etc...).
- Second axe : la compétitivité de notre territoire, à savoir la situation de l'emploi, le secteur agricole, la mobilité de la population active et l'accès à l'emploi des publics en difficulté.
- Le dernier volet concerne l'écologie. Dans le cadre de l'occupation des sols (le PLUi a été adopté en mars 2021), de la gestion de la ressource en eau, de la qualité de l'eau potable, de la gestion des déchets, enfin de la consommation énergétique des bâtiments. L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat rencontre un vif succès !

En ce qui concerne l'industrie, notre territoire a été labellisé « territoire d'industries » en novembre dernier. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Territoire d'industries résulte d'un partenariat entre l'État, la Région, le Département, la Communauté de communes et le club des entrepreneurs locaux. Pour continuer dans ce même domaine : bonne nouvelle avec la reprise d'une partie de l'ancien site Arjo Wiggins à Bessé sur Braye par l'implantation de MANIKHEIR, usine de production de gants chirurgicaux. Le démarrage de la production est prévu à l'automne 2022.

L'aménagement de la zone artisanale du Bray à Vibraye est en cours et l'acquisition d'un site sur Bessé-sur-Braye pour démarrer un espace de coworking a été réalisée.

L'année 2022 verra l'ouverture d'une maison France Services, en partenariat avec la poste, sur le site actuel de la poste de Saint Calais, mais aussi le lancement de l'étude de la construction d'un tiers lieu professionnel sur la zone du Pressoir, à Saint-Calais : lieu de rencontre pour les industriels, artisans, commerçants, indépendants et qui pourrait accueillir, entre autres, la Mission Locale Sarthe Nord. Par le biais d'une convention avec le Département, lors de permanences, un conseiller numérique accompagnera ceux qui le souhaitent dans la prise en main des matériels informatiques.

Quant au projet mobilité, plusieurs pistes sont à l'étude, surtout en lien avec les entreprises locales pour faciliter les déplacements de nos jeunes apprentis.

Le déploiement de la fibre optique se poursuit, toutes les habitations devraient être raccordables fin 2022.

Nos très jeunes ne sont pas oubliés. Le Relais Petite Enfance donne toujours autant de satisfaction aux parents et professionnels concernés.

Cette année 2022 sera également une année d'étude pour la prise d'une compétence relative à l'enfance jeunesse par la Communauté de communes.

La culture a repris petit à petit ses droits avec de nombreuses expositions et rendez-vous sur l'ensemble du territoire. Notre école de musique intercommunale ayant repris une activité quasi normale.

Il est difficile de conclure sans parler des finances. Je me dois de ne pas vous cacher que notre Communauté de communes, comme la plupart des EPCI rurales, a beaucoup de difficultés à réaliser un budget en équilibre. La faute à une réorganisation territoriale pas toujours logique, à des prises de compétences plus ou moins imposées, à des recours à des bureaux d'études quasi obligatoire depuis le désengagement de l'État. Par exemple le PLUi nous a coûté 500 000€ avec des dotations de l'État pour le fonctionnement régulièrement en baisse.

Malgré tout, nous essaierons de mener à bien nos projets grâce à des aides d'investissement dans le cadre des différents plans de relance économique de l'État, de la Région et du Département.

Je remercie l'ensemble de mes collègues élus du territoire pour leur investissement, leur soutien.

Un grand merci à nos agents administratifs et techniques qui ont su faire face à un surcroît de travail lié à la prise en charge de la vaccination dans des conditions toujours aussi difficiles (désinfection, masques, etc...).

Au nom de la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, je vous présente à toutes et à tous nos meilleurs vœux pour 2022.

Bien cordialement,

Michel LEROY

Président de la CCVBA

INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de Mairie

Ouverture au Public

Mardi et Jeudi après-midi
de 16h à 18h30

Vendredi de 9h à 12h

Tél : 02.43.35.19.08

Fax : 02.43.35.13.13

Email : mairie.valennes@wanadoo.fr

Agence Postale Communale

Ouverture au Public

Mardi de 9h00 à 11h30 et 16h00 à 18h30

Jeudi de 9h00 à 11h30 et de 16h00 à 18h30

Vendredi de 9h00 à 11h30

Tél: 02.43.35.19.00

Permanences du Maire et des Adjoint

Le Mardi de 16h30 à 17h30

Le Jeudi de 17h30 à 18h30

Vendredi de 10h00 à 11h00

Ou sur rendez-vous aux heures d'ouverture au public
Merci de vous adresser au secrétariat de mairie

Permanences de Mr LE MENER

ou Mme LELONG Française

Conseiller Départemental

Une fois par mois

(Voir presse L'Echo de Vibraye)

Site Internet
www.mairiedevalennes.fr

TARIFS MUNICIPAUX

Cantine Municipale

Prix du repas enfants 2,97 €

Prix du repas adultes 4,44 €

Cimetière

Concession cinquantaine (2m²) 145 €

Jardin du Souvenir (plaque comprise) 53 €

Colombarium : Case 25 ans 530 €

Concession 25 ans 106 €



Salle Polyvalente

TARIF 2021

Tarif Commune

Tarif Hors Commune

Vin d'honneur	77 €	93 €
Banquet, mariage	235 €	255 €
Bal de société, loto	145 €	190 €
Supplément lendemain	77 €	77 €
Week-end	312 €	332 €
Placard (50 couverts)	27 €	27 €

Conditions :

- * Versement d'une caution de 300€
- * Convention à signer à la location / Attestation d'assurance à fournir

Les Associations Valennoises bénéficient d'une manifestation gratuite par an.

(200 chaises / 33 tables L80cmxLong. 1.80m / salle 20mx10m / estrade 5mx2.60m / 200 couverts)

VIE DE LA COMMUNE

ETAT CIVIL

DÉCÉS

Mme **POUSSET Clothilde**, résidente " Montoisson "décédée le 06 janvier 2021 à Droué

Mr **BORDE André**, résident " Montoisson", décédé le 26 janvier 2021 au Mans

Mme **HALLOIN Yvette**, résidente " La Bouverie" décédée le 02 mars 2021 à Saint-Calais

Mme **GUIBERT Germaine**, résidente " rue de la Bonde" décédée le 13 juillet 2021 à Montmirail

Mr **LARROUMET Christian**, résident " La Hannerie", décédé le 23 juillet 2021 à Paris

Mme **BRIERE Yvette**, résidente " 7 place du Frouil", décédée le 4 décembre 2021 à La Ferté Bernard

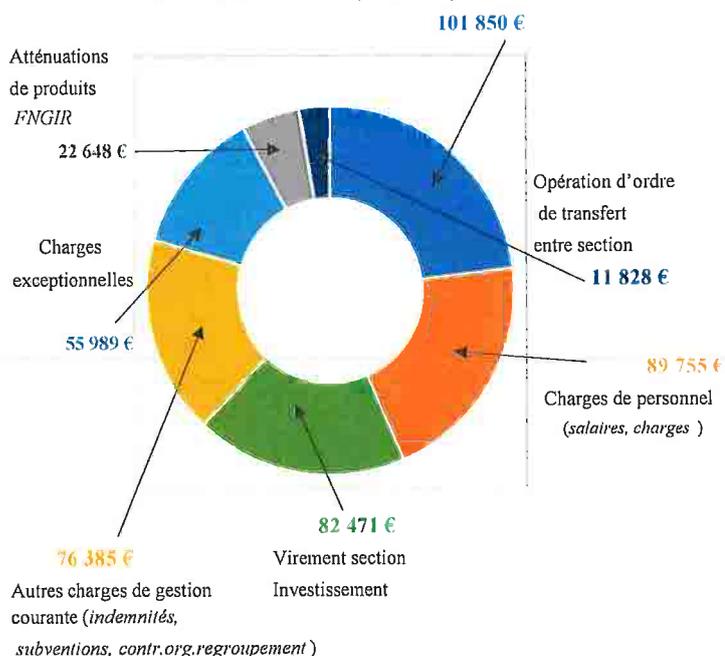


BUDGET COMMUNAL 2021

Dépenses de fonctionnement

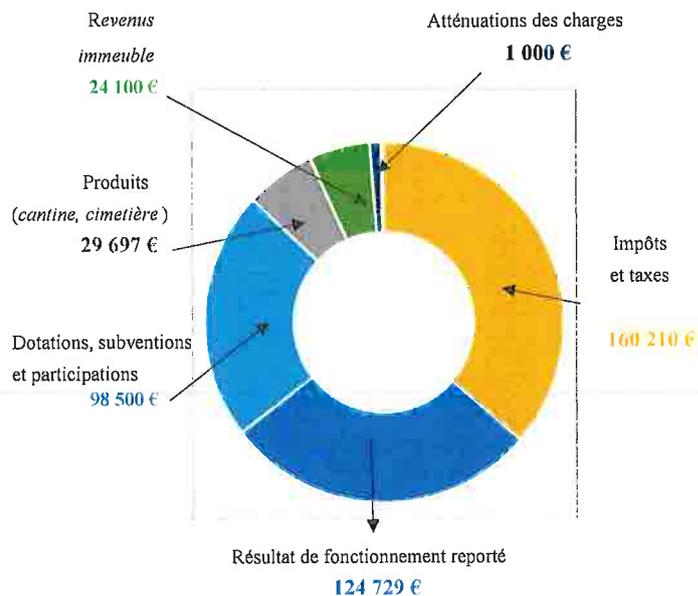
440 926 €

Charges à caractères général (eau, électricité, carburant, alimentation, fournitures diverses, entretien bâtiments et voirie, assurances)



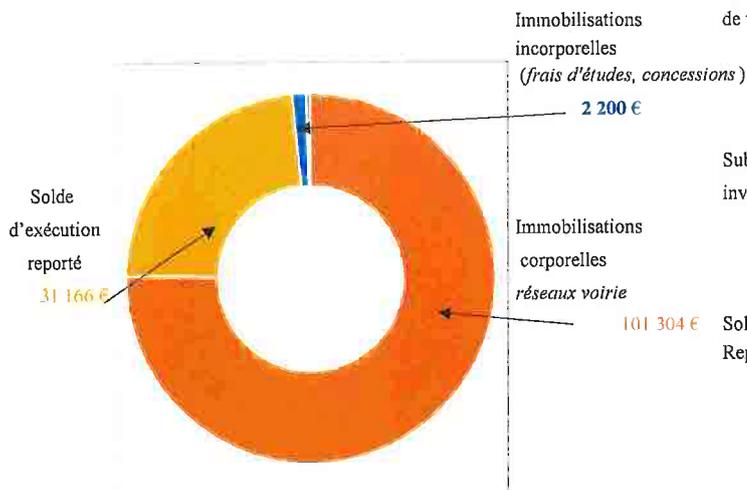
Recettes de fonctionnement

440 926 €



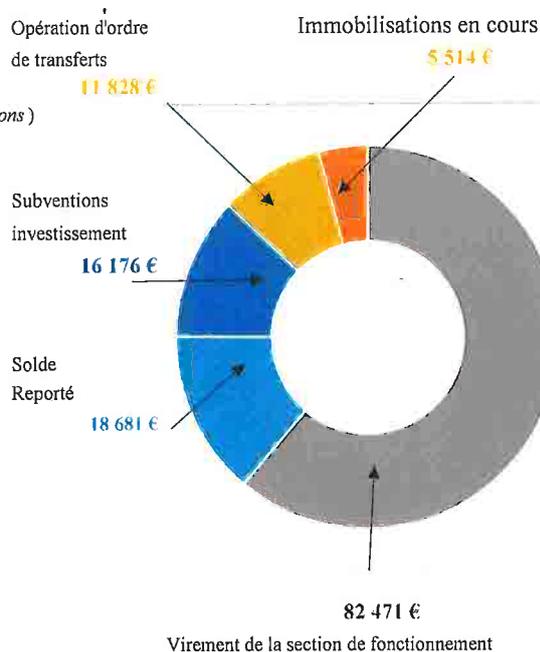
Dépenses d'investissement

134 670 €



Recettes d'investissement

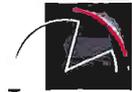
134 670 €





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Insee

en partenariat
avec votre commune

Recensement de la population 2022

Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !

Encore plus simple par internet :

 le-recensement-et-moi.fr



Le recensement démarre le 20 janvier.
Vous serez prévenu par votre mairie.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 04/03/2021

Délibération révision annuelle des loyers 2 RUE DE LA HULOTTERIE.

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer la révision annuelle du logement suivant : logement 2 rue de la Hulotterie au 01 Février de chaque année.

Mr et Mme PERINI Vincent
2 rue de La Hulotterie actuel : 410.85 €/mois nouvelle proposition : 411.67€
indice de référence 4eme trimestre

410.85x 130.52 indice INSEE 2020 (4eme trimestres) = 411.67€
130.26 indice INSEE 2019 (4eme trimestres)

Après délibération le conseil municipal à 11 voix pour accepte la révision des loyers comme définit ci-dessus.

Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération du loyer de février 2021 du Restaurant Le Val'aimé

Mme le Maire propose de ne pas faire payer le loyer du mois de février 2021 durant la fermeture du restaurant suite au Covid19.

Après délibération le conseil municipal, décide à 1 contre, 3 abstentions et 7 voix pour.

De ne pas faire payer le loyer du mois de février 2021 pour le Restaurant.

Et autorise Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération du loyer de mars 2021 du Restaurant du Val'aimé

Mme le Maire propose de ne pas faire payer le loyer du mois de mars 2021 durant la fermeture du restaurant suite au Covid19.

Après délibération le conseil municipal, décide à 1 contre, 5 abstentions et 5 voix pour.

De faire payer le loyer du mois de mars 2021 pour le Restaurant.

Et autorise Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération du Pacte de Gouvernance avec La Communauté de Commune des Vallées de la Braye et de l'Anille

Madame le Maire informe qu'il convient de délibérer sur le Pacte de Gouvernance.

Ce pacte de gouvernance a été élaboré dans le cadre de la loi engagement et proximité du 27 décembre 20189 qui introduit le fait de définir et mettre en œuvre une gouvernance qui garantisse la transparence, la représentativité de chaque commune et la recherche du consensus décisionnel.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, Décide d'émettre un avis favorable.

Délibération nomination d'un conseiller municipal pour la commission d'accessibilité

Madame le Maire informe qu'il convient de nommer un conseiller municipal pour la commission d'accessibilité (destinée à suivre les mises aux normes vis-à-vis des personnes en situation de handicap).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Dresse la liste :
Mme BORDE Brigitte

Délibération Prise de compétence mobilité (AOM)

Mme le maire propose qu'il convient de délibérer prise de compétence mobilité.

Considérant que cette loi a pour objectif de répondre à :

- Sortir de la dépendance automobile, notamment dans les espaces faible densité,
- Accélérer le développement des nouvelles mobilités en facilitant le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux,
- Concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives (cyclables, marche),
- Programmer les investissements dans les infrastructures de transport.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,
Décide d'émettre un avis favorable.

Délibération des devis pour travaux du budget 2021

Mme le maire donne lecture des devis reçus pour les travaux du budget 2021.

*Entreprise PIGEON TP travaux de reprofilage en enrobés des chemins communaux
(La Péchaudière-La Renardière-La Basse voisinière-Le Petit Cassereau) :

19 470.30€ HT soit 23 364.36€ TTC

*Entreprise PIGEON TP travaux de reprofilage en enrobés rue des écoles :

11 490.09€ HT soit 13 788.11€ TTC

*Entreprise PIGEON TP travaux d'aménagement cour maison 14 lotissement des Chauvins :

8 805.40€ HT soit 10 566.48€ TTC

*Entreprise MINIER Maçonnerie travaux d'aménagement entrée portail maison
14 lotissement des Chauvins :

1 323.00€ HT soit 1 455.30€ TTC

*Entreprise MINIER Maçonnerie travaux d'un escalier maison 14 lotissement des Chauvins :

1 585.00€ HT soit 1 743.50€ TTC

*Entreprise QUENTIN travaux pose d'un tabouret passage direct pour toilette public :

2 260.20€ HT soit 2 712.24€ TTC

*Entreprise QUENTIN travaux empiérement de l'étang (drain-géotextile-terre végétale-
pierre de champ) :

28 614.50€ HT soit 34 337.40€ TTC

*Entreprise GRENECHE travaux réparation de couverture sur l'église :

1 083.00€ HT soit 1 299.00€ TTC

*Entreprise GOUZENES travaux changement des plaques en granit du monument aux morts suite à un vandalisme :

3 194.00€ HT soit 3 194.00€ TTC (sans TVA)

*Entreprise CAP-éco-Logis travaux salle de bain du restaurant :

9 799.64€ HT soit 11 759.57€ TTC

*Entreprise FROID EXPRESS achat armoire réfrigérée 1400 litre et fourneau 4 feux gaz :

3 789.40€ HT soit 4 547.28€ TTC

*Entreprise ELANCITE achat d'un radar pédagogique :

2 057.00€ HT soit 2 468.40€ TTC

*Entreprise GRENECHE travaux toiture salle des fêtes :

3 257.00€ HT soit 3 908.00€ TTC

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 22/03/2021

Délibération convention confiant l'instruction urbanisme au service commun de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise
Madame le Maire informe qu'il convient de délibérer sur la convention confiant l'instruction urbanisme au service commun de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, Décide d'émettre un avis favorable.

Délibération Compte Administratif 2020- Assainissement.
Le compte administratif est présenté aux conditions d'exécution du budget 2020 et donne le résultat suivant :

Fonctionnement : Recettes 56 854.36€ Dépenses : 34 774.05€
Résultat : + 22 080.31€
Investissement : Recettes 45 474.22€ Dépenses : 61 568.44€
Résultat : - 16 094,22€

Résultat de l'exercice 2020 : + 5 986.09€

RÉSULTAT CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020

Fonctionnement
Exercice 2019 : + 5 224.91€ Exercice 2020 : + 16 855.40€
Résultat : + 22 080.31€
Investissement
Exercice 2019 : - 20 070.22 € Exercice 2020 : + 3 976.00€
Résultat : - 16 094.22€

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : + 5 986.09 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité adopte le compte administratif 2020.

Délibération Vote du Budget Assainissement 2021
Mme Le Maire présente le budget arrêté comme suit :

Fonctionnement : Dépenses 52 228.22 € Recettes 52 228.22 €
Investissement : Dépenses 63 578.53 € Recettes 63 578.53 €

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal
→ vote à l'unanimité, le budget primitif 2021

Délibération Compte Administratif 2020- COMMUNE

Le compte administratif est présenté aux conditions d'exécution du budget 2018 et donne le résultat suivant :

Fonctionnement : Recettes 416 962.80€ Dépenses : 292 233.89€
Résultat : +124 728.91 €
Investissement : Recettes 107 479.96€ Dépenses : 88 798.54€
Résultat : + 18 681.42€
Résultat de l'exercice 2020 : + 143 410.33€

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020

Fonctionnement
Exercice 2019 : + 91 154.53€ Exercice 2020 : + 33 574.38 €
Résultat : + 124 728.91€
Investissement
Exercice 2019 : - 68 406.80€ Exercice 2020 : + 87 088.22€
Résultat : + 18 681.42 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 : + 143 410.33€

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité adopte le compte administratif 2020.

Délibération Vote du Budget Commune 2021
Mme Le Maire présente le budget arrêté comme suit :
Fonctionnement : Dépenses 440 925.91 €

Recette : 440 925.91 €
Investissement : Dépenses 134 669.91 €
Recettes 134 669.91 €

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal
→ vote à l'unanimité, le budget primitif 2021

Délibération achat de panneaux lieudits et plaquettes numérotage campagne
Mme le maire donne lecture du devis reçus par l'entreprise SES.

*Entreprise SES achat de panneaux lieudits et plaquettes numérotage campagne
Pour un montant de :

2 131.62€ HT soit 2 557.95€ TTC

Après délibération le conseil municipal, décide à 11 voix de retenir l'entreprise SES.

Et autorise Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité 2021.

Affaires diverses :

*Les élections régionales et départementales doivent avoir lieu le 13 et 20 juin 2021.

*Prochaine réunion le 8 avril 2021 à 20h.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08/04/2021

Délibération du loyer d'avril 2021 du Restaurant du Val'aime
Mme le Maire propose de ne pas faire payer le loyer du mois d'avril 2021 durant la fermeture du restaurant suite au Covid19.

Après délibération le conseil municipal, décide à 11 voix pour.

De faire payer le loyer du mois d'avril 2021 pour le Restaurant.

Et autorise Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération révision des tarifs cimetière

Madame le Maire présente au conseil municipal les tarifs des concessions dans le cimetière de Valennes.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide de ne pas augmenter les tarifs des différentes concessions dans le cimetière.

* de fixer le tarif des concessions comme suit, à compter du 01 janvier 2021:

*Concession cinquantenaire (2m²) : 145€

*Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir avec plaque : 53 €

L'inscription sur la plaque du Nom, Prénom, Date de naissance et date de décès reste à la charge de la famille.

*Columbarium

Fourniture d'une case verticale: 530€

Concession d'une durée de 25 ans pour le columbarium : 106€

L'inscription sur la plaque du Nom, Prénom, Date de naissance et date de décès reste à la charge de la famille.

Délibération révisions des Tarifs Communaux Salle Polyvalente

Madame le Maire présente au conseil municipal les tarifs actuels de la location de la Salle Polyvalente, et demande à ce dernier de se prononcer sur une augmentation des tarifs à compter du 01 janvier 2021.

Après proposition, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de la salle polyvalente pour 2021 comme suit :

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Vin d'honneur, Réunion.	77,00 €	93,00 €
Banquet, mariage, ...	235,00 €	255,00 €
Bal, Loto, ...	145,00 €	190,00 €
Lendemain	77,00 €	77,00 €
Placard vaisselle (x 50 couverts)	27,00 €	27,00 €

Les associations Valennoises ont droit à 1 manifestation gratuite par an.

Délibération des taux d'imposition 2021

Mme le Maire présente au conseil municipal les taux des taxes locales fiscales voté en 2020 et le produit fiscal attendu pour 2021.

Après proposition, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

* de ne pas augmenter les taxes locales pour 2021 qui sont fixées comme suit :

Taxe Foncière Bâti : 40.55 %
(19.83% taux communale + 20.72% taux départemental)
Taxe Foncière Non Bâti : 33.06 %

Produit fiscal attendu : 133 206€
Dont 35 193€ de Taxe d'habitation reversé par l'état.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Du 03/06/2021**

Délibération location du logement 14 lotissement des Chauvins

Mme Le Maire présente au conseil municipal une demande de Mme CISSE Eva concernant la location du logement 14 lotissement des Chauvins à compter du 01 mai 2021.

Le loyer est de 489.97€/mensuel et une caution de 489.97€.

Mme CISSE présente deux garants.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité de louer ce logement à

Mme CISSE Eva.

Pour un loyer de 489.97€/mensuel et une caution de 489.97€, autorise Mme le maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Délibération numérotation des habitations et changement de nom de lieux-dits

Le Maire fait part au Conseil Municipal des problèmes récurrents rencontrés par l'adressage.

De plus, pour l'implantation de la fibre optique, elle propose au conseil Municipal de procéder au changement nom de certain lieux-dits ainsi qu'à la numérotation des maisons.

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, 10 voix pour et 1 abstention le Conseil Municipal :

- Décide de procéder au changement nom de certain lieux-dits ainsi qu'à la numérotation des maisons tels que récapitulés dans le tableau mis en annexe.
- charge Madame Le Maire de prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage des maisons,
- charge Madame Le Maire de notifier cet arrêté de numérotation auprès des propriétés concernées,
- charge Madame Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération et transmettra la liste des habitations au service des Impôts Fonciers.

Délibération durée d'amortissement sur les subventions assainissement.

Madame le Maire présente au conseil municipal le document concernant la durée d'amortissement sur les subventions assainissement pour une durée de 25 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le document concernant la durée d'amortissement sur les subventions assainissement pour une durée de 25 ans.

et autorise, Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

ELECTIONS DEPARTEMENTAL ET REGIONALE :

Planning des élections du 20 juin 2021 - 1^{er} Tour

BUREAU	De 8h à 10h30	De 10h30 à 13h	De 13h à 15h30	De 15h30 à 18h
Election Départementale	MERCIER Nadine BELOUCIF Francis	MERCIER Christian DURAND Arnaud	PASQUIER Joël Maillard René	VINCELIN Elisabeth FADER Brigitte
Election Départementale	BORDE Brigitte BOUSQUET Michèle	ROUVRE Alain BOBET Bernard	VICTOR Thierry FABRE Elisabeth	COCHARD Nathalie GASSOT Jean-Claude

Planning des élections du 27 juin 2021 - 2^e Tour

BUREAU	De 8h à 10h30	De 10h30 à 13h	De 13h à 15h30	De 15h30 à 18h
Election Départementale	BORDE Brigitte COCHARD Nathalie	MERCIER Christian DURAND Arnaud	PASQUIER Joël Maillard René	VINCEL IN Elisabeth FADER Brigitte
Election Départementale	MERCIER Nadine BELOUCIF Francis	ROUVRE Alain VICTOR Catherine	BOBET Bernard FABRE Elisabeth	BOUSQ UET Michèle GASSO T Jean- Claude

Président : MERCIER Nadine

Secrétaire : BORDE Brigitte

Assesseurs Départementale : BOUSQUET Michèle / COCHARD Nathalie

Assesseurs Régionale : PASQUIER Joël / MAILLARD René

Affaires diverses :

- Mrs MAILLARD René et BOBET Bernard remplaceront Mr PLAIS Pascal durant les congés d'août pour le contrôle de la lagune.
- Mrs MAILLARD René et BOBET Bernard remplaceront Mr PLAIS Pascal du 09 au 13 août pour l'arrosage des fleurs. Du 2 au 6 août et du 16 au 20 août l'arrosage sera fait par Melle MOREAU Laurie-Anne.
- Le feu d'artifice du 14 juillet 2021 aura lieu sauf si interdiction de la Préfecture.

Visite de Mr LE MENER et Mme LE LONG le 17/06/2021 à 14h à la salle des fêtes

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 08/07/2021

Délibération du Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille

Madame le Maire donne lecture du rapport de la CLECT présentant le montant des charges transférées des communes vers la communauté de communes, suite aux dernières modifications statutaires (arrêté préfectoral du 16 octobre 2020) :

- Compétence « Matériel informatique et maintenance du matériel informatique des seules écoles publiques du territoire de la CCVBA » : restitution des abonnements internet aux communes ;
- Transfert de la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de Tiers Lieux » ;
- Transfert de la compétence « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes »

Selon la règle de majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les deux tiers de la population ou l'inverse), il appartient aux conseils municipaux de se prononcer, sous trois mois, sur le rapport de la CLECT. Ensuite le conseil communautaire, à partir du rapport de la CLECT, définira les attributions de compensation qui correspondent au coût des charges transférées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, ci-annexé. définit ci-dessus.

Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération Révision annuelle des loyers 11 rue de l'église.

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer la révision annuelle du logement suivant : logement 11 rue de l'église au 01 Juin de chaque année.

Mr LAMOTTE Sylvain

11 rue de l'église actuel : 358.98€/mois nouvelle proposition : 359.31€
indice de référence 1^{er} Trimestre

$$\underline{358.98\text{€} \times 130.69 \text{ indice INSEE 2021 (1er Trimestre)}} = 359.31\text{€}$$

130.57 indice INSEE 2020 (1er Trimestre)

Après délibération le conseil municipal à 10 voix pour accepte la révision des loyers comme définit ci-dessus.

Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération Révision annuelle des loyers 3 Lotissement des chauvins.

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer la révision annuelle du logement suivant : logement 3 lotissement des chauvins au 01 Juillet de chaque année.

Mme FOUCAULT Michèle

3 lotissement des chauvins actuel : 368.20€/mois nouvelle proposition : 368.53€
indice de référence 1^{er} Trimestre

$$\underline{368.20\text{€} \times 130.69 \text{ indice INSEE 2021 (1er Trimestre)}} = 368.53\text{€}$$

130.57 indice INSEE 2020 (1er Trimestre)

Après délibération le conseil municipal à 10 voix pour accepte la révision des loyers comme définit ci-dessus.

Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération révision triennale du loyer restaurant Le Val'Aime.

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer la révision triennale du local :

Restaurant Le Val'Aime loyer actuel : 385.25€/mois nouvelle proposition : 401.99€

$$\underline{385.25\text{€} \times 116.73 \text{ indice INSEE 2021 (1er trimestre)}} = 401.99\text{€}$$

111.87 indice INSEE 2018 (1^{er} trimestre)

Après délibération le conseil municipal à 10 voix pour accepte la révision des loyer comme définit ci-dessus.

Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération remboursement aux familles pour frais centre aéré.

Mme le Maire propose au conseil municipal un remboursement aux familles pour les frais de centre aéré.

Après délibération le conseil municipal à 10 voix pour décide un remboursement de 2€ par jour.

Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Affaires diverses :

- Le feu d'artifice du 14 juillet 2021 aura lieu rue de l'industrie.
- Le passage du jury pour le concours de fleurissement aura lieu le samedi 24 juillet 2021.
- Liste des travaux réalisés depuis le début de l'année :

*Entreprise PIGEON TP travaux de reprofilage en enrobés des chemins communaux (La Péchaudière-La Renardière-La Basse voisinière-Le Petit Cassereau)

*Entreprise PIGEON TP travaux de reprofilage en enrobés rue des écoles

*Entreprise MINIER Maçonnerie travaux d'aménagement entrée portail maison 14 lotissement des Chauvins

*Entreprise QUENTIN Menuiserie changement fenêtres du haut 2 rue de la Hulotterie

*Entreprise TOUT NET travaux de réfection cuisine et nettoyage extérieur des façades de la salle des fêtes

*Entreprise de maçonnerie MINIER travaux d'une allée accès maison 14 lotissement les Chauvins

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30/09/2021

Délibération du renouvellement contrat avec SUEZ Eau France concernant la maintenance des installations collecte et de traitement des eaux usées

Le contrat de maintenance des installations de collecte et de traitement des eaux usées arrive à échéance. Mme le Maire fait part des conditions du nouveau contrat qui prendra effet le 01 juin 2021 pour une durée de 5 ans.

Le prestataire percevra pour la réalisation de la maintenance technique des installations, une redevance semestrielle articulée comme suit :

* Maintenance préventive

* Visites semestrielles de maintenance

* Contrôle réglementaire des armoires électriques

* visite préventive des réseaux

* mise à jour des plans sous SIG

* dépannage

1.687,00 € HT/an

Les montants de base définis du présent contrat, seront révisés à chaque période de facturation par application du coefficient « K » suivant :

$K = 0,10 + 0,70 \text{ ICHT-E hors CICE} + 0,20 \text{ FSD1}$

$\text{ICHT-E hors CICE}_o \quad \text{FSD1}_o$

Dans laquelle :

ICHT-E avec CICE : Indice de coût horaire du travail, tous salariés de la production et de la distribution d'eau, de l'assainissement, de la gestion des déchets et de la dépollution. Base 100 décembre 2008, publié au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiments.

ICHT-E avec CICE_o : 123.6- valeur indice connu au 1^{er} mai 2021 (INSEE)

ICHT-E étant la valeur de l'indice connu au premier jour de la période de facturation

FSD1 : indice des Frais et services divers – modèles de référence n°1, publié au Moniteur

des travaux Publics et du Bâtiments

FSD1_o : 134.7 – indice connu au 1^{er} mai 2021 (MTPB n°6133 du 09/04/2021)

FSD1 étant la valeur de l'indice connu au premier jour de la période de facturation

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement du contrat de maintenance des installations de collecte et de traitement des eaux usées et prends acte que la redevance sera révisée tous les ans selon le calcul ci-dessus.

Et autorise Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération de la désignation du lieu définitif des réunions du Conseil Municipal

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer une délibération concernant le lieu définitif des réunions du conseil municipal.

Après délibération le conseil municipal à 11 voix pour accepte, la délibération concernant la désignation du lieu définitif des réunions du Conseil Municipal qui auront 5 rue de la Bonde 72320 Valennes.

Et autorise Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération de l'attribution des subventions 2021.

Madame le Maire donne lecture des différentes demandes de subvention transmises par les associations locales.

Après délibération, le Conseil Municipal accorde, les sommes suivantes :

• 150 € Club Génération Mouvement de Valennes	11
voix pour	
• 400 € Foyer Rural	11
voix pour	
• 160 € Ecole de Valennes	11
voix pour	
• 400 € Comité des fêtes	11
voix pour	

Autorise Mme Le Maire à prévoir les crédits nécessaires au budget

Délibération numérotation des habitations et changement de nom de voie et de lieux-dits.

Le Maire fait part au Conseil Municipal des problèmes récurrents rencontrés par l'adressage. De plus, pour l'implantation de la fibre optique, il propose au Conseil Municipal de procéder au changement de nom de certains lieux-dits ainsi qu'à la numérotation des maisons.

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- décide de procéder au changements des noms de lieux-dits et à la numérotation des maisons tels que récapitulés dans le tableau mis en annexe, 10 voix pour et 1 abstention.
- charge Madame Le Maire de prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage des maisons,
- charge Madame Le Maire de notifier cet arrêté de numérotation auprès des propriétés concernées,
- charge Madame Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération et transmettra la liste des habitations au service des Impôts Fonciers.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 04/11/2021

Délibération changement de destination des boîtes aux lettres rue de l'industrie

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer une délibération concernant le changement de destination des 13 boîtes aux lettres rue de l'industrie qui se trouvent sur un domaine privé. Elles seront déplacées 6 place du Frouil, (6 boîtes aux lettres), 2 rue de l'industrie, (6 boîtes aux lettres) et 7 place du Frouil, (1 boîte aux lettres)

Après délibération le conseil municipal à 11 voix pour accepte, la délibération concernant le changement de destination des boîtes aux lettres rue de l'industrie.

Et autorise Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération du rapport SIAEP 2020

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer une délibération concernant le rapport annuel 2020 du SIAEP.

Après délibération le conseil municipal à 11 voix pour accepte, la délibération concernant le rapport annuel 2020 du SIAEP.

Et autorise Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération augmentation sur taux sur collecte et traitement des eaux usées

Mme le maire propose d'effectuer une révision sur le taux de collecte et traitement des eaux usées.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des présents d'augmenter les tarifs abonnement et collecte à compter du 1^{er} janvier 2022.

De fixer les prix des abonnement et collecte comme ceci :
Abonnement : 29.00 €/an en 2022 (24.00€/an en 2021)
Collecte et traitement : 0.75 €/an en 2022 (0.50€/an en 2021)

Et autorise Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération pour adhésion à l'association des Communes Sarthoise « Maisons fissurées »

Madame le Maire propose au conseil municipal l'adhésion à l'association des Communes Sarthoise « Maisons fissurées » pour un montant de 90€.

Après délibération le conseil municipal à 11 voix pour accepte, la délibération concernant l'adhésion à l'association des Communes Sarthoise « Maisons fissurées » pour un montant de 90€.

Et autorise Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération du remboursement caution Mme CISSE Eva

Mme Le maire informe le conseil municipal que l'état des lieux de sortie a été effectué le 04/10/2021, du logement situé 14 lotissement des Chauvins 72320 Valennes qui était occupé depuis le 01/05/2021.

Ce document établi, révèle des dégradations (barres fenêtres décollées - robinet de la cuisine cassé - nettoyage non réalisé). En application de la loi du 6 juillet 1989, et plus particulièrement

son article 22, le montant du dépôt de garantie sera amputé de la sommes de 250 €.

Montant de la caution soit : 239.97 € TTC

*Après délibération le conseil municipal accepte le remboursement de la caution avec déduction,
Et autorise Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.*

Délibération abandon du loyer de novembre 2020 BARRE Laurent Restaurant le Val'aime

Mme le Maire propose de ne pas faire payer le loyer du mois de novembre 2020 durant la fermeture suite au Covid19.

Pour le Restaurant Le Val'Aime Mr BARRE Laurent, 8 Place du Frouil 72320 Valennes, n° Siret 83505884300011 APE 56.30Z pour un montant de 385.25€.

Après délibération le conseil municipal, décide à 11 voix pour

Décide de ne pas faire payer le loyer du mois de novembre 2020 suite au Covid19, pour le Restaurant Le Val'Aime pour un montant de 385.25€.

Et autorise Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération abandon du loyer de novembre 2020 CISSE Séverine Sev'Coiff

Mme le Maire propose de ne pas faire payer le loyer du mois de novembre 2020 durant la fermeture suite au Covid19.

Pour le salon de coiffure SEV'COIFF de Mme CISSE Séverine, 1 Place du Frouil 72320 Valennes, Siège social 9, rue Gabriel Goussault, 72320 Vibraye, n° Siret 43916504400025 APE 96.02A pour un montant de 95.84€.

Après délibération le conseil municipal, décide à 11 voix pour Décide de ne pas faire payer le loyer du mois de novembre 2020 suite au Covid19, pour le Salon de coiffure SEV'COIFF de Mme CISSE Séverine pour un montant de 95.48€.

Et autorise Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION PROJET DE VŒU POUR UNE APPLICATION DE LA LOI RIST ADAPTEE AUX REALITES LOCALES DES HOPITAUX PUBLICS DE PROXIMITE

L'hôpital public et notre système de santé ont été fragilisés par deux années de travail considérable, de mobilisation et de lutte quotidienne contre le virus du COVID-19, mais risquent de l'être encore davantage par l'application prochaine de la loi RIST, qui prévoit le plafonnement de la rémunération des médecins intérimaires.

Le nombre de Françaises et Français sans médecin traitant est déjà considérable, et en hausse constante. Il est inconcevable que nos établissements de santé de proximité, seuls garants de l'égalité d'accès aux soins entre citoyens aient à faire face à un risque accru de pénurie de médecins.

La recherche de médecins titulaires nécessite un traitement individualisé de chaque situation mais aussi un temps d'adaptation pour les directeurs d'établissement, et ce, d'autant plus dans les zones déjà reconnues comme sous-dotées.

L'application de la loi RIST ne sera pas repoussée indéfiniment. Pour un avenir serein de nos hôpitaux publics, des réponses pérennes et adaptées aux réalités locales de chaque territoire sont attendues.

Les élus de la commune de VALENNES souhaitent interpeller :

- Le Premier Ministre ;
- Le Ministre de la Santé, Monsieur Olivier VERAN ;
- L'ensemble des parlementaires

afin :

- De dénoncer le plafonnement généralisé de la rémunération des médecins intérimaires des hôpitaux publics ;
- De demander à ce que s'applique le principe de territorialisation, privilégiant le sur-mesure et le cas par cas, afin de sauvegarder les établissements publics de proximité situés en territoires déjà sous-dotés.

Délibération de la location du logement 14 lotissement des Chauvins

Mme Le Maire présente au conseil municipal deux dossiers pour une demande de location du Logement 14 lotissement des Chauvins de Mme LE GARS ET de Mme LIEBART à compter du 01 décembre 2021.

Le loyer est de 489.97€/mensuel et une caution de 489.97€.

Après délibération, le conseil municipal décide à 10 voix pour et 1 abstention, de louer le logement à Mme LIEBART Deborah.

Pour un loyer de 489.97€/mensuel et une caution de 489.97€, et autorise Mme le maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Affaires Diverses :

- Banque alimentaire du 26 et 27 novembre 2021 : pas de volontaire
- Rendez-vous à 11h30 à la mairie pour le défilé du 11 novembre
- Remerciement aux conseillers pour les travaux d'étalement de l'enrobé à froid

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 09/12/2021

Délibération attribution des subventions 2021.

Madame le Maire donne lecture des différentes demandes de subvention transmises par les associations locales.

Après délibération, le Conseil Municipal accorde, les sommes suivantes :

- 579 € Comité des fêtes 11 voix pour

Et autorise Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération recouvrement compromis plus de deux ans

Madame le Maire donne lecture des normes comptables qui exigent de constater une provision pour les titres dont le recouvrement paraît compromis de plus de deux ans.

Titre de 2015 pour un montant de 1.688.70

Soit la somme de 1688.70€ au compte 6817.

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité de provisionner la somme de 1688.70€ pour les titres dont le recouvrement paraît compromis de plus de deux ans.

Délibération décision modificative du budget commune

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative du budget commune comme suit :

Dépenses :

Chapitre 011	Compte 60621	1.688,70€
Chapitre 068	Compte 6817	1.688,70€

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative du budget commun.

Et autorise Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération désignation des délégués titulaires et suppléants

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 et notamment son article 43 fixant les conditions pour la désignation des membres au sein des conseils municipaux ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet de la Sarthe en date du 16 décembre 2019 portant projet de périmètre d'un nouveau Syndicat Intercommunal dénommé Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la région de DOLLON à compter du 1er janvier 2022, issu de la fusion du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la région de DOLLON et du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région de CONFLANS sur Anille ; Conformément au projet de statuts annexé à l'arrêté Préfectoral du 16 décembre 2019 :

Il convient d'élire 1 membres titulaires et 1 membres suppléants pour siéger au syndicat AEP de DOLLON ; Après avoir procédé au vote, le conseil municipal désigne :

Membre titulaire : Mr VICTOR Thierry

Membre suppléant : Mr ROUVRE Alain

Et autorise Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération RPOS SPANC ET Rapport d'activité 2020 SPANC VEOLIA

Mme le maire rappelle que la gestion du service d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes a été confiée à la Société Véolia Eau dans le cadre d'un contrat de délégation de service public. Cette dernière envoie un rapport annuel qui doit être validé par le conseil municipal.

Le conseil municipal après délibération approuve le rapport technique et le compte rendu financier du délégataire Veolia relatifs à la gestion du SPANC pour 2020 à 5 voix contre et 6 abstentions.

Et autorise Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération nomination agents coordonnateur et recenseurs pour recensement 2022

Mme Le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population aura lieu à partir du 20 janvier 2022.

Mme COCHARD Nathalie a été nommé coordinateur communal.

Il y a lieu de recruter un agent recenseur suite aux l'instructions de l'INSEE.

Mme Le Maire a contacté Mme SAUSSEREAU Chantal, qui a déjà effectué le recensement en 2015 afin de lui proposer ce poste. Mme SAUSSEREAU Chantal accepte d'effectuer le recensement. Un arrêté municipal sera pris afin de nommer Mme SAUSSEREAU agent recenseur. Mme SAUSSEREAU Chantal percevra une rémunération de 900 net.

Après délibération le conseil municipal accepte (11 voix pour) de nommer Mme SAUSSEREAU Chantal agent recenseur avec une rémunération de 900€.

Et autorise Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Affaires Diverses :

- Le passage du jury pour le concours Illumination de Noël aura lieu le mardi 21 décembre à 18h
- Les Vœux du Maire n'auront pas lieu en 2022
- Achat d'un tracteur tondeuse en 2022
- Les colis de Noël seront distribués en décembre
- Des panneaux de voix sans issue seront installés, Impasse du Cœur d'Oison et au LD Le Marga
- Les arbres pour le parking de la salle des fêtes seront achetés à la Pépinière de Souday pour un montant de 754.91€
- Achat de grillage pour le parking de la salle des fêtes pour un montant de 402.04€
- Une demande d'aide énergie a été faite par un administré, elle a été refusé

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

DOCUMENTS SOUHAITES	PIECES A FOURNIR	OU S'ADRESSER	OBSERVATIONS
Carte d'identité 1 ^{er} demande ou renouvellement	-Extrait d'acte de naissance -2 photos d'identité - Justificatif de domicile (facture électricité etc. de moins de 3 mois) Sauf facture d'eau -Ancienne carte pour le renouvellement	Mairie Saint Calais 02-43-63-15-15 ou La Ferté Bernard 02-43-60-72-72 ou Mondoubleau 02-54-80-90-73 Sur Rendez vous	Valable 15 ans Présence d'un parent pour un mineur Délai 3 semaines selon période
Passeport	- Carte d'identité -Extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois Avec filiation si pas de carte d'identité, ou copie intégral d'acte de naissance -2 photos d'identité - Justificatif de domicile (facture électricité etc. de moins de 3 mois) Sauf facture d'eau	Mairie Saint Calais 02-43-63-15-15 ou La Ferté Bernard 02-43-60-72-72 ou Mondoubleau 02-54-80-90-73 Sur Rendez vous	Validité de 10 ans pour les majeurs et 5 ans pour les mineurs Délai 3 semaines selon période
Carte d'électeur	- Carte d'identité - Justificatif de domicile (facture électricité etc. de moins de 3 mois) Sauf facture d'eau	Mairie du domicile	Avoir 18 ans Inscription avant le 31/12 pour pouvoir voter l'année d'après GRATUIT
Extrait d'acte de naissance	Indiquer votre nom patronymique, vos prénoms votre date de naissance, les noms et prénoms de vos parents, le nom et prénom du conjoint	Mairie du lieu de naissance	Enveloppe libellé à votre nom et adresse et affranchie au tarif en vigueur pour le retour GRATUIT
Extrait d'acte de mariage	Indiquer pour le deux époux le nom patronymique les prénoms, la date et le lieu de naissance, les noms et prénoms des parents Ne pas oublier la date du mariage	Mairie du lieu de mariage	Enveloppe libellé à votre nom et adresse et affranchie au tarif en vigueur pour le retour GRATUIT
PACS	- Convention de Pacs - La déclaration conjointe - Les actes de naissances - Les pièces d'identité	Mairie	GRATUIT
Déclaration de décès	Livret de famille et certificat de décès du médecin	Mairie du lieu du décès	Dans les 24 heures qui suivent le décès GRATUIT
Copie d'acte de décès	Indiquer pour les noms et prénoms Date du décès	Mairie	Enveloppe libellé à votre nom et adresse et affranchie au tarif en vigueur pour le retour GRATUIT

DOCUMENTS SOUHAITES	PIECES A FOURNIR	OU S'ADRESSER	OBSERVATIONS
Livret de famille Duplicata	Imprimé à compléter en mairie du domicile qui se charge de faire établir le duplicata	Mairie du domicile	GRATUIT
Recensement militaire	Livret de famille et carte d'identité	Mairie du domicile	Pour les garçons et filles de 16 et 17 ans GRATUIT
Visa de permis de chasser	Permis de chasse, attestation d'assurance timbres	Trésor public La Ferté Bernard	
Déclaration des Chien dangereux (1 ^{er} et 2 ^{ème} catégories)	Evaluation comportementale Certificat de stérilisation pour les de 1	Mairie du domicile du propriétaire du chien ou le le échéant du domicile du chien	Sanctions variant selon les formalités non accomplies Délivrance d'un permis de détention GRATUIT

CARTE GRISE

Vendre ou donner son véhicule

Vendre un véhicule ou le donner vous impose de remettre certains documents au nouveau propriétaire et d'avertir l'administration via un téléservice. Il n'est désormais plus possible de déposer à la préfecture la déclaration de cession (ou de l'envoyer par courrier).

Conditions pour procéder à la vente (ou au don)

Avant de rencontrer l'acheteur (ou la personne à qui vous donnez le véhicule), soyez vigilants :
seul le propriétaire du véhicule peut le vendre (ses nom et prénoms sont indiqués sur la carte grise dans la partie C.1). Si le véhicule a été acheté en leasing, vous ne pouvez pas le vendre car c'est l'organisme prêteur, propriétaire du véhicule, qui est le seul à pouvoir le faire ;
si vous avez déménagé depuis l'obtention de la carte grise, vous devez impérativement procéder au changement d'adresse avant la vente (ou don). La carte grise doit indiquer votre adresse au moment de la vente ;
si le véhicule a plus de 4 ans et n'est pas dispensé du contrôle technique, vous devrez remettre au nouveau propriétaire la preuve du passage d'un contrôle technique récent.

Déclaration de la cession en ligne

Il n'est désormais plus possible de déposer à la préfecture la déclaration de cession (ou de l'envoyer par courrier).

La déclaration s'effectue à présent en ligne.

Vous devez avoir accès à un équipement numérique (ordinateur, tablette, smartphone) muni d'une connexion internet pour utiliser le téléservice.

Vous aurez également besoin d'un dispositif de copie numérique (scanner, appareil photo numérique, smartphone ou tablette équipé d'une Des points numériques (avec ordinateurs, imprimantes et scanners) sont mis à disposition dans chaque préfecture et dans la plupart des sous-préfectures. Si vous rencontrez des difficultés avec l'utilisation d'internet, vous pouvez y bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans

Vous devez utiliser le téléservice suivant :

Déclarer la vente ou le don de son véhicule

- Vous devez créer un compte à l'ANTS (ou vous connecter si vous avez déjà un compte) ou vous identifier par FranceConnect.

- Vous devez choisir la démarche "Je déclare une cession".

Service en ligne <https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire>

Ministère chargé de l'intérieur

Vous devez disposer d'une copie numérique (photo ou scan) :

Justificatif d'identité par cotitulaire

Carte grise du véhicule, barrée avec la mention Vendu le (jour/mois/année) ou Cédé le (jour/mois/année), et votre signature (s'il y a plusieurs cotitulaires, chacun doit la signer, sauf si un des titulaires a la procuration pour le faire)

Preuve du contrôle technique, si votre véhicule a plus de 4 ans et n'est pas dispensé du contrôle technique, qui doit dater de moins de 6 mois ou de moins de 2 mois si une contre-visite a été prescrite

À savoir

si vous vendez (ou donnez) votre véhicule à l'étranger, vous devez réaliser la même démarche. Vous n'avez pas besoin de récupérer les plaques d'immatriculation sur le véhicule que vous vendez.

CONCOURS NOËL 2020



Mr et Mme CHASTELLIER	1er
Mr DESNEUX et Mme NULLET	2ème
Mr MAILLARD	3ème
Mr et Mme VINCELIN	4ème
Mr et LEROY	5ème exquo
Mr et Mme MINIER	5ème exquo
Mr et Mme LEBIS	7ème
Mr POUSSIN Luc	8ème
Mme FADER	9ème
Mr et Mme MAUBERT	1er hors concours
COMMUNE	hors concours

CONCOURS FLEURISSEMENT 2021



Mr et Mme VINCELIN	1er
Mr MAILLARD	2ème ex
Mr et Mme COMMON	2ème ex
Mr et Mme CHASTELIER	3ème
Mr BARRE	4ème

Nos associations

LES AINES RURAUX

Président : Mr BOBET Bernard
Vice -président : Mr ODEAU Jean
Secrétaire : Mme MINIER Gisèle
Secrétaire Adjointe: Mme MINIER Denise
Trésorière : Mme ODEAU Françoise



UNC AFN

Président : Mr POUSSIN Michel
Vice -président : Mr PIGAL Bernard
Secrétaire : Mr COUSIN Guy
Secrétaire Adjointe: Mr MENANT Roger
Trésorière : Mr BLOIS Bernard
Porte Drapeau : Mr LUQUET Jean
Mr BARRE Raymond



COMITE DES FÊTES

Président : Mr PLAIS Pascal
Vice -président : Mr VICTOR Thierry
Secrétaire : Mme TORCHE Nathalie
Trésorière : Mme MINIER Gisèle
Trésorier Adjoint: Mr MAUBERT Régis



LE TEMPS DES MOISSONS

Président : Mr DAGUENET Jean-Michel
Vice -président : Mr FONTENNE Philippe
Secrétaire : Mme DAGUENET Angélique
Secrétaire Adjointe: Mme DAGUENET Jennifer
Trésorière : Mme DAGUENET Claudine
Trésorier Adjoint: Mme FONTENNE Claudine



FOYER RURAL

Président : Mr CARRE Sébastien
Vice -président : Mr HOUDOUIN Benoît
Secrétaire : Mme BRETTE Tiphaine
Secrétaire Adjointe: Mme LESOURD Vanessa
Trésorière : Mr COCHARD Guillaume
Trésorier Adjoint: Mme MINIER Camille



"JULIEN GRAINE DE RESISTANT"

FILM TOURNÉ LE 2 NOVEMBRE A VALENNES



Secteur de VIBRAYE

VALENNES : INSOLITE

Les écoliers figurants dans un film

Mardi 2 novembre, malgré les vacances scolaires, des élèves jouaient dans la cour de récréation de la charmante petite école du village.

Ils étaient une douzaine d'enfants des classes de CE1 à CM2 à participer au tournage d'un court-métrage se déroulant sous l'occupation à l'automne 42 portant le titre "Julien, graine de résistant". Deux scènes étaient tournées. La première séquence cadrait les enfants jouant bruyamment dans la cour et ils devaient, au son de la cloche, se mettre en rang en silence sous les ordres de leur maîtresse, également actrice. La seconde séquence, là encore ils devaient sortir de la classe en faisant du bruit et se diriger vers la grille de sortie. Toute la matinée les répétitions s'enchaînaient et l'après-midi, les claps lançaient les enregistrements. Les parents ont également été mis à contribution. Pour coller à la réalité de l'époque, ils ont dû habiller leurs enfants de tenues d'époque, cap, béret et chaussures montantes.

Sortie du film courant 2022

Toute une équipe de tournage, technique et metteur en scène gravitaient autour d'eux, sans que cela ne les dérange ou ne les impressionne, tant la spontanéité cra-
vait l'écran. Nadine Mercier, maire, était fière de ses jeunes administrés et admet-



tait aisément « *Cela n'arrive pas tous les jours. C'est une bonne expérience.* » Pour l'occasion, les enfants ont déjeuné à la cantine et leur cantinière préférée avait d'ailleurs aussi interrompu ses vacances, tandis que l'équipe du tournage a pris son déjeuner au restaurant du village. "Le

Val'Alme", place du Frouil. C'est au cours d'un repérage en juin dernier que la liq-
de tournage a été retenue. Le film réalisé par la société CinéPrest, basée à Saint-Prest (28), sera diffusé courant 2022 sur les écrans des gros festivals sur l'ensemble de la France.

NUMÉROS UTILES

Hygiène et Santé

Saint Calais

Dentiste : 02-43-63-15-30

SIAD Infirmière à domicile : 02-43-63-64-52

Infirmière à domicile

Daveau M.A. / Guinhut J. : 02-43-35-96-61

Fourmon/Janvier : 02-43-35-86-00

Laboratoire d'analyse : 02-43-63-11-12

Masseur / Kinésithérapeute

Daveau Xavier : 02-43-35-96-61

Roisé Jean-Noël : 06-08-93-93-16

Médecins Généralistes : 02-43-63-13-93

Orthophoniste : 02-43-35-61-61

Pédicure / Podologue : 02-43-35-83-63

Pharmacie

Pharmacie de l'Anille : 02-43-35-02-22

Pharmacie Rodriguez / Grasseau : 02-43-35-00-33

Vibraye

Dentiste : 02-43-93-62-91

Infirmière à domicile

Hatton / Leroy : 02-43-71-12-95

Monimard /Cheron/Garnier : 02-43-93-61-67

Masseur / Kinésithérapeute : 02-43-93-62-91

Médecin Généraliste : 02-43-93-62-91

Orthophoniste : 02-43-60-16-48

Pédicure / Podologue : 02-43-93-62-91

Pharmacie : 02-43-60-18-40

Vétérinaire : 02-43-93-60-24

Médecin St Maixent : 02-43-93-41-79

Médecins

Composé le n° de téléphone de votre médecin traitant afin de connaître le n° du médecin de garde.

Pharmacie

Composé le n° de téléphone de la pharmacie de garde avant de vous déplacer.

Hopital

Centre hospitalier de Saint Calais
Urgence 24h /24h
Tél : 02-43-63-64-65

Avec QARE si je n'ai plus de medecin ou pas RDV

J'effectue ma téléconsultation en vidéo
Bénéficiez d'avis et de diagnostics, et si nécessaire
d'une ordonnance.

Avec www.qare.fr





PLATEAU CONSULTATIONS EXTERNES

CONSULTATIONS EXTERNES (Entrée principale Bâtiment Fernand POIGNANT - RDC)			
Spécialités	Médecins	Jours	Téléphone
ANGIOLOGIE	Dr LONDE Jean-François Centre Hospitalier de la Ferté-Bernard	mercredi après-midi	02 43 63 64 33 Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30
ADDICTOLOGIE	Dr POLONIO Marie-Josefa Centre Hospitalier Spécialisé d'Allonnes	vendredi tous les 15 jours	
CARDIOLOGIE Echo-cardiaque Epreuve d'effort Holter	Dr LE NEZET Marie Centre Hospitalier le Mans	mardi - 1 fois par mois	
CHIRURGIE VISCERALE ET DIGESTIVE	Dr CABRAL Carmen Clinique du Pré	1 fois par mois	
DERMATOLOGIE	Dr LETZELTER Mathilde Centre Hospitalier le Mans	jeudi 2 fois par mois	
GASTRO-ENTEROLOGIE	Dr CHAILLOU Marc	vendredi matin	
GYNECOLOGIE	Dr CREPAUX Vincent Centre Hospitalier du Mans	tous les mardis	
MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION	Dr MAHAMMEDI Abderrahim Centre F. Gallouedec Parigné l'Evêque	mercredi après-midi 1 fois par mois	
O.R.L.	Dr LORET Perrine Centre Hospitalier le Mans	tous les mercredis	
ORTHOPEDIE	Dr CATIMEL Christophe Clinique du Pré	le mercredi matin 2 fois par mois	
PNEUMOLOGIE		temporairement suspendu	
RADIOLOGIE CONVENTIONNELLE, SCANNER, ECHOGRAPHIE, MAMMOGRAPHIE	Dr REMIL Laredj Médecin libéral Château du Loir Dr MARDINI Mazen Médecin libéral Château du Loir		02 43 63 64 24 Du lundi au vendredi de 8h45 à 16h30
SCANNER/ ECHOGRAPHIE	Radologues: Maine Image Santé (téléradiologie)	Scanners 24h/ 24h Echographies le mercredi matin	
UROLOGIE	Dr DESPORTES Laurent Clinique du Tertre Rouge	tous les mercredis après-midi	02 43 63 64 33 Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30
Consultations libérales			
KINESITHERAPIE	M. CERANKOWSKI Barthosz	sur rendez-vous avec prescription médicale	06 15 65 53 26
KINESITHERAPIE	Mme ANDRZEJEWSKA Aneta	sur rendez-vous avec prescription médicale	07 83 75 79 87
SAGE FEMME	M. FORGEARD Justine	sur rendez-vous du lundi au vendredi, possibilité le samedi matin	06 36 07 77 78 ou 02 43 63 64 61
Autres permanences Consultations externes (Entrée principale Bâtiment Fernand POIGNANT - RDC)			
Spécialités	Intervenants	Jours	Téléphone
SAGE FEMME	Mme GALLET Protection Maternelle et Infantile (PMI)	mercredi de 9h45 à 12h 1er étage	02 43 54 72 17 ou par mail : laurence.gallet@ arthe.fr
COURS DE PREPARATION A LA NAISSANCE	(Permanence, entretien, consultations)	mercredi de 14h à 16h30 1er étage	
ORTHOPTISTE	Mme LENFANT Isabelle Professionnelle libérale	jeudi toute la journée	02 43 63 64 65
Intervenants Dispensaire Urgences Médicales			
Activités	Intervenants	Jours	Téléphone
ELECTROCARDIOGRAMME MAPA ou HOLTER EXAMENS SANGUINS ECBU/DIURESE VACCINS PANSEMENTS	EQUIPE PARAMEDICALE CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-CALAIS	sur rendez-vous avec prescription médicale	02 43 63 64 65

Le Syndicat A.E.P. de la région de DOLLON assure l'alimentation en eau potable sur 14 communes. Constitué en 1962, il n'a cessé de se développer. Au 1^{er} janvier 2022, quatre nouvelles communes rejoindront cette collectivité (Conflans sur Anille, Berfay, Rahay et Valennes). Ce rapprochement prévu initialement pour 2021 a subi un retard dû à la COVID 19.

Chaque année, notre collectivité décide d'un programme de renouvellement. Pour 2021, il a été changé les canalisations et les branchements de la rue Chauchard et la rue Goupillière sur la commune de Dollon et la rue de Coudrecieux, la rue haute ainsi que le haut de la rue de la Liberté sur la commune de St Michel de Chavaignes. L'objectif à terme étant de renouveler les réseaux à hauteur de 1% chaque année.

Pour 2022, le plan de relance aidant, beaucoup de communes ont décidé de modifier leur réseau assainissement, d'enfouir les réseaux électriques voire d'aménager leur voirie. Concomitamment à ces travaux, le SAEP intervient pour changer ses canalisations si le besoin en est justifié. Il a également été programmé en zone rurale quatre secteurs de renouvellement pour raison sanitaire (CVM) sur les communes de Lavare, Dollon, Coudrecieux et Vibraye.

La protection incendie est assurée sur l'ensemble des communes par des bornes rouges (poteux incendie). L'usage de ces appareils dédiés est exclusivement réservé aux services de secours des pompiers ; cependant il a été constaté à maintes reprises, des utilisations illicites pouvant entraîner des casses de réseaux voire des pollutions accidentelles. Pour pallier cette problématique, il sera donc installé sept bornes vertes réparties sur les axes circulés de notre territoire. Ces points de prélèvement gros débit seront sécurisés par clapets anti-retour, munis de compteurs et réservés à un public autorisé.

Le Président du Syndicat A.E.P
Denis SCHOEFS



Petit guide pratique

RACCORDEMENT FIBRE OPTIQUE

Site: <https://lafivrearrivechezvous.fr>



Raccorder son domicile, c'est connecter le point de branchement du réseau situé sur la voie publique au point de branchement de votre logement.

Les délais de raccordement sont variables selon le type raccordement (aérien, souterrain, immeuble) qu'il faudra effectué.

Ces travaux peuvent prendre plusieurs mois selon les besoins : conventionnement, autorisations administratives, besoin de matériels spécifiques, etc.

Comment la fibre optique arrive jusqu'à chez vous ?



PTO



ONT

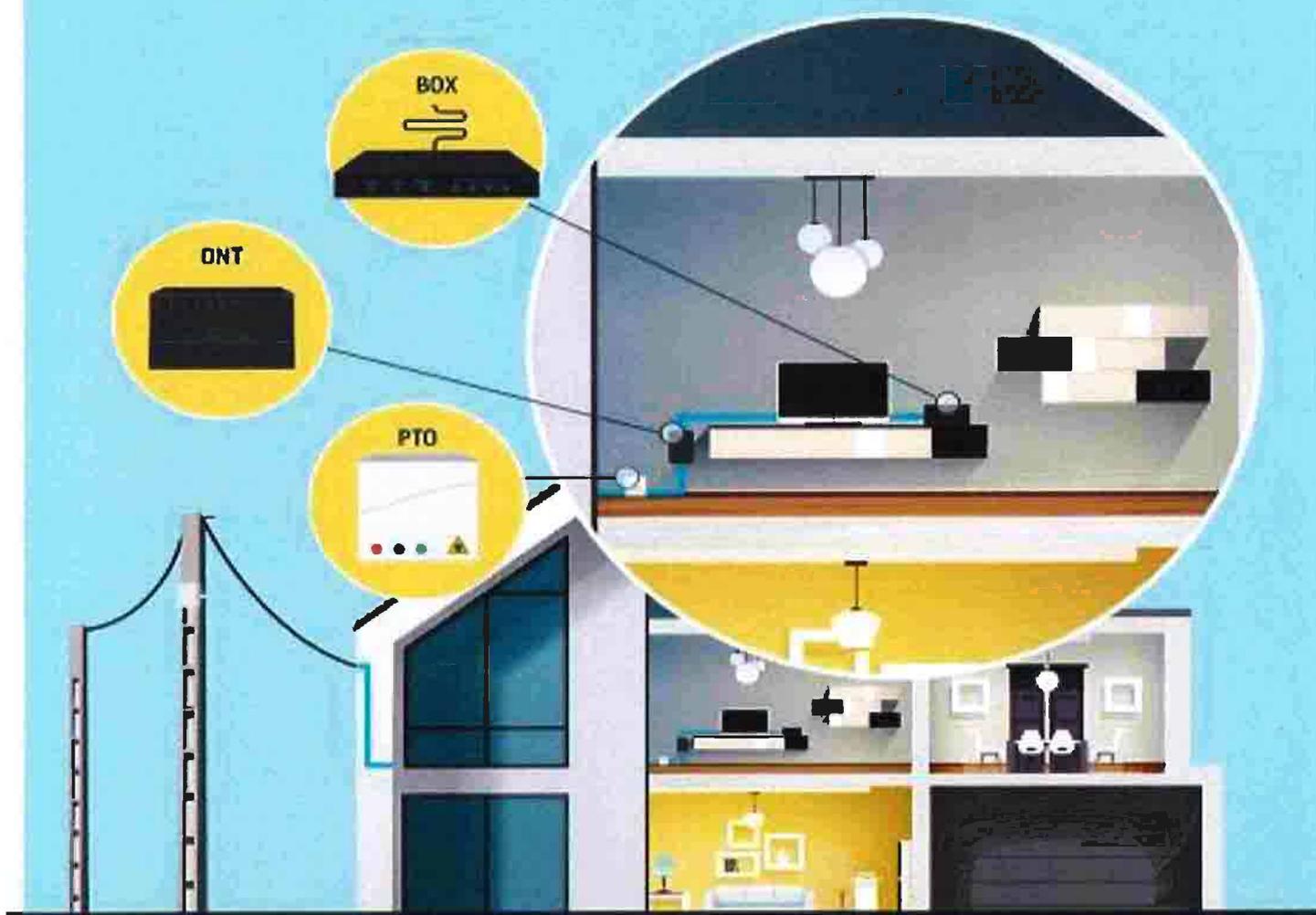


BOX

Le **Point de Terminaison Optique (PTO)** sera placée à l'intérieur de votre habitation à côté de l'**ONT (Optical Network Terminal)** et de la **box** de votre Fournisseur d'Accès.



Comment se déroule l'installation de la Fibre à mon domicile ?



POUR UN LOGEMENT INDIVIDUEL

La prise optique (PTO) sera reliée au point de branchement (PBO) situé en domaine public (généralement dans la rue) proche de votre logement. Le câble, de 5 mm de diamètre environ, empruntera le même passage que le câble cuivre du réseau téléphonique existant actuellement

Chaque domicile est différent, les configurations et les raccordements aussi. Autant que possible, les techniciens vont suivre le chemin du réseau téléphonique pour tirer la fibre dans la maison. Mais, au besoin, ils peuvent percer des murs et faire cheminer le câble optique le long des plinthes ou bien des embrasures de porte.

Familles de la Sarthe vous aide au quotidien

Familles Rurales devient Familles de la Sarthe

A l'occasion du changement de nom de Familles de la Sarthe (anciennement Familles Rurales), l'association SOUTIEN A DOMICILE, présente depuis plus de 30 ans sur votre territoire, maintient son service d'aide à domicile.

SOUTIEN A DOMICILE assure le maintien à domicile sur la commune de Valennes et contribue au développement de l'emploi local avec une dizaine de professionnels sur Valennes - Vibraye - Berfay - Lamnay Champrond - Montmirail et Melleray.

Afin de dynamiser l'emploi dans votre commune, Familles de la Sarthe recherche régulièrement de nouvelles aides à domicile sur le territoire. Si vous souhaitez exercer ce métier humain et social, envoyez votre candidature : recrutements.sad@orange.fr ou contactez le 02.43.39.75.32.



Familles de la Sarthe
34 Rue Paul Ligneul - 72015 LE MANS CEDEX 2

☎ 02.43.39.34.36
✉ besolndaide.sap@orange.fr



- 3 centres à votre disposition : Bessé-Sur-Braye, Saint-Calais, Vibraye
- une équipe pédagogique composée de 18 professeurs spécialisés
- des professeurs intervenants dans les écoles du territoire
- une programmation annuelle d'animations et de concerts.

Retrouvez-nous sur notre site internet : emibscv.fr
ou sur facebook : www.facebook.com/emibscv/

MUSIQUE

(à partir de 2 ans aux adultes)

Éveil Musical, Initiation à la Formation Musicale,
Apprentissage d'un instrument,
Chorales, Orchestres, Musiques Actuelles ...



THÉÂTRE

(du CP aux lycéens)

Venez découvrir l'univers du théâtre
avec Vanessa L'Hén I

DANSE HIP-HOP

(du CP aux collégiens)

C'est tout nouveau à l'EMi !
des cours de danse hip-hop encadrés par Rashidi Lewis !



NOS ÉVÉNEMENTS À VENIR :

- Trompette, Trombone & Tubax, Trio de cuivres - dimanche 12 décembre 2021 à 15h à l'Église de Semur-En-Vallon
- Trio LDC, jazz - dimanche 18 mai 2022 à 15h à l'arboretum du Tuffeau, Saint-Gervais-de-Vic
- Ensemble Instrumental - samedi 11 juin 2022 à 17h à l'Église de Contigné-Sur-Arille



Bessé-Sur-Braye, Saint-Calais, Vibraye
Renseignements au 02 43 35 04 05
Centre Artistique Intercommunal Jean François
36bis rue de la Cornillère, 72120 Saint Calais
contact@emibscv.fr



OFFICE DE TOURISME DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

UN OFFICE DE TOURISME, CA SERT A QUOI ?

L'objectif d'un office de tourisme est d'accueillir les touristes français et étrangers à venir apprécier les qualités touristiques, patrimoniales et gastronomiques du territoire qu'il couvre.

C'est aussi celui de l'Office de Tourisme des Vallées de la Braye et de l'Anille (OTVBA) : tout visiteur qui passera une journée, un week-end, ou une semaine aura au minimum pousser la porte de l'un de nos commerçants ou restaurateurs, aura visité un château ou un musée et aura contribué par sa taxe de séjour ou soutien financier de notre Communauté de Communes. Depuis un peu plus de 2 ans, ces mêmes visiteurs, en achetant nos maisons, les ont réintégrés dans la vie active en faisant participer nos artisans à leur réhabilitation, ils font également frémir les cours de récréation de nos écoles.

Pour cela, en parallèle des actions menées par la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille (CCVBA), l'OTVBA se doit d'aller au contact des visiteurs potentiels soit directement comme il l'a fait en 2020 au Salon de l'Agriculture à Paris ou à la Foire du Mans en 2021, soit indirectement en confiant sa représentation au Pays du Parc de Sarrhal ou au Département via Sarrhal Tourisme.

Notre rôle est aussi de valoriser toutes les manifestations que vous organisez souvent à grand effort d'aide de bénévoles ; le Corso Feuri, la Fête du chausson aux pommes ou Coté Jardins pour ne citer que celles-ci et d'en relayer la communication.

Et vous ? Vous connaissez tous le Musée de la Musique Mécanique, le Musée d'Art, le Château de Courmoulev et toutes les rues de votre Petite Cité de Caractère ? Le rôle de l'OTVBA est de vous inciter à les visiter pour mieux en parler par la suite à votre famille, vos amis et toute personne que vous rencontrerez. Vous avez regardé le calendrier des animations estivales que nous organisons ?

L'OTVBA c'est où ? Nous sommes représentés aussi bien à Saint-Calais qu'à Vêbraye ou plus récemment à Bessé-sur-Braye. Nous sommes à votre disposition pour vous informer, mettre à disposition des documents ou faire quelques achats de cadeaux qui seront des marqueurs de notre région. Pour les responsables d'associations qui souhaitent organiser un voyage à l'étranger du territoire, n'hésitez pas à nous contacter nous pouvons vous aider à l'organiser.

L'OTVBA a aussi ses objectifs pour 2022 parmi lesquels :

- Développer nos 5 campings en favorisant la mutualisation des moyens : site internet accrocheur, animation, confort... Première échéance concrète en avril avec la possibilité de réservation en ligne des places de camping.
- Mieux visiter notre territoire par la pose de panneaux indicateurs sur l'auto route A 11.
- Vous rencontrer dans nos bureaux quand vous venez essayer un vélo électrique avant de l'acheter...
- Et toujours mieux valoriser notre territoire.

Dans l'attente d'aller plus et de partager ces objectifs, nous vous souhaitons une année 2022 très enrichissante.

Toute l'équipe de l'OTVBA

Place de l'Hôtel de Ville 72120 SAINT-CALAIS
Tel. 02 43 33 82 95

56 rue des Sablons 72320 VEBRAYE
Tel. 02 43 60 76 89

Place Jean Dufournier 72310 BESSÉ-SUR-BRAYE
Tel. 02 43 63 09 77

contact@tourismevba.fr
www.tourismesbrayeanille.fr



ABOI

ANILLE
BRAYE
OMNISPORTS
INTERCOMMUNAL

OFFRE EXCEPTIONNELLE ABOI

L'ABOI souhaite favoriser la pratique sportive pour cette saison 2021/2022 en offrant 15€ de réduction sur chaque licence.

16 Sections : Athlétisme, Badminton, Basket, Cyclisme, Gym & March, Judo Sportive, Judo, Karaté, Remontage, Rollers, Patinage, Pêche, Sports Équites, Tennis, Tennis de Table, Triathlon

L'Anille Brayé Omnisports Intercommunal, c'est.....en quelques lignes.....

- Anille Brayé Omnisports Intercommunal, ... ABOI
- des activités qui fonctionnent toute l'année sur Saint Calais e/ou Bessé / Brayé
- 11 salariés dont 4 en CDI Temps Plein
- + de 1000 licenciés répartis dans les 16 sections sportives :

ATHLETISME	06 01 72 94 15	MUSCULATION	06 43 27 02 13
BADMINTON	06 87 59 65 28	NATATION	06 48 39 77 62
BASKET	06 07 90 65 49	PELOTE	07 82 25 81 07
CYCLISME	06 30 73 76 80	ROLLER	06 15 75 61 53
GYM & MARCH	06 68 78 27 57	SPORT BOULES	02 43 35 26 37
GYM SPORTIVE	06 95 53 34 02	TENNIS	06 29 93 95 35
JUDO	06 65 75 14 06	TENNIS DE TABLE	06 86 63 08 71
KARATE	06 88 61 76 74	TRIATHLON	06 68 59 39 75

L'ABOI, c'est aussi des activités & des organisations de promotion de la pratique sportive pour tous... :

ANIM'SPORTS JEUNES

Activités Sportives pour les 6/16 ans durant les vacances scolaires à Bessé / Brayé & Saint Calais

32ème TRIATHLON INTERNATIONAL

Lac de Saint Calais 18 & 19 Juin 2022

NAVETTE ABOI

à la sortie des écoles pour certaines séances Jeunes

BASE DE LOISIRS

Lac de Saint Calais Juin / Juillet / Août

Accueil de STAGES SPORTIFS

«Séjours Clés en Mains» Hébergement/restauration

FETE DE L'ABOI

«Portes Ouvertes de l'ABOI» A Saint Calais Vendredi 2 septembre 2022

COACHING INDIVIDUEL

Anim'SPORTS ADULTES A votre service

SPORTS DÉCOUVERTE

«École des Sports» Pour les 5/6 ans Mercredi 11h ou Jeudi 17h

RANDO PÉDESTRE

au Profit de la Ligue Contre le Cancer Rdv le 2 octobre 2022 à Confans/Anille



3, rue du Dr Olivier - 72120 SAINT CALAIS

Tel. 02 43 63 00 84 / 06 86 77 48 91

anille.braye@wanadoo.fr

www.aboi72.com



Réduire ses déchets de fêtes ? ...quelques gestes suffisent !

Parce que les fêtes occasionnent encore plus de déchets qu'au quotidien, et parfois plus d'erreurs de tri lorsque les invités ne sont pas soumis aux mêmes consignes sur leur lieu d'habitation, voici quelques repères pour s'y retrouver avec vos restes de repas de fêtes, papiers cadeaux, décorations...

Gobelets réutilisables

Les réceptions, manifestations festives et sportives occasionnent souvent de nombreux déchets, notamment des gobelets jetables, qui ne seront pas recyclés. Pour éviter ce gaspillage, le SYVALORM accorde sous condition des subventions aux associations qui souhaitent acheter leurs propres gobelets réutilisables.

Plus de renseignements en ligne sur le site www.syvalorm.fr

BIEN TRIER tous les déchets valorisables

COMPOSTER

- Épluchures de fruits et légumes
- Essuie-tout
- Restes de repas (hors viande...)
- Fleurs fanées
- Marcs et filtres de café
- Coquilles d'œufs

Le SYVALORM vend 2 modèles de composteurs* :

- Bois : 300l (72Hx70l cm) 25 euros
- Plastique recyclé : 650l (85Hx120l cm) 30 euros

* limite à 2 composteurs par foyer

Demande en ligne sur le site : www.syvalorm.fr onglet « mes démarches »



Plus d'infos sur www.syvalorm.fr

Réduire ses déchets de la cuisine au jardin

Déchets de la cuisine et du jardin

LE COMPOSTAGE

Pour tous les déchets biodégradables tels les épluchures de fruits et légumes, les fleurs fanées, les marcs et filtres de café, les tontes et petits branchages... La dégradation de la matière organique, par la faune et des micro-organismes, permet de réduire de 30% son volume de déchets collectés et d'obtenir un fertilisant naturel, gratuit.



Composteurs en vente auprès du SYVALORM :
 Rendez-vous sur le site syvalorm.fr onglet : « j'évite les déchets ».

2 modèles disponibles* :

- Bois : 300l (72Hx70L cm) 25 euros
- Plastique recyclé : 650l (85Hx120L cm) 30 euros

* dans la limite de 2 composteurs par foyer



Déchets du jardin

Paillez de sa déchets à la mécanique ?
 Saigner du temps ?
 Des solutions simples, écologiques et économiques existent.

LE PAILLAGE

Paillez le sol avec des débris végétaux c'est conserver l'humidité du sol et s'éviter de nombreux désherbages. 30 minutes à pailler, c'est 5 heures de moins à désherber, bêcher, sarcler, biner et arroser.

LE MULCHING

Utiliser une tondeuse « mulching » pour déchiqueter le gazon en fines particules et les laisser à même le sol permet de fertiliser la pelouse. Il est tout à fait possible de faire la même chose avec une tondeuse classique.

LE CHOIX DES VÉGÉTAUX

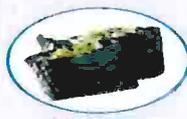
Privilégier les végétaux à pousse lente et/ou verticale en limitant les espèces envahissantes c'est se simplifier la vie et réduire le coût et le temps de leur entretien. Choisir des plantes moins sensibles aux maladies permet, aussi, au jardin de produire moins de pertes et de déchets verts.

Lorsque je me déplace en déchèterie...

- Pour le transport des déchets, j'utilise exclusivement des contenants personnels réutilisables.



Les sacs jaunes ne sont pas gratuits ! Chaque renouvellement de commande a un coût conséquent pour la collectivité. Tous les abus des sacs jaunes détournés de leur fonction de collecte des emballages impactent donc la facture individuelle de chacun.



- Pour les dépôts lourds ou volumineux en déchèteries, je viens accompagné : Les agents ne sont pas autorisés à m'aider au déchargement.
- Je trie mes apports avant de venir : en organisant mon chargement avant ma visite je gagne du temps sur place.
- Avant de venir déposer du mobilier, je pense à démonter mes meubles en amont de ma visite afin d'optimiser le remplissage des bennes.

Plus d'infos sur www.syvalorm.fr

Quelques rappels pour le respect de chacun



L'entretien des trottoirs (déneigement, désherbage, nettoyage) de même que les cours d'eau de chaque côté des berges, en incombe aux riverains (propriétaire ou locataire).



Tout abandon ou dépôt illégal de déchets expose son auteur à une amende pouvant atteindre 1500€ avec confiscation du véhicule en vertu des articles R632-1 et R635-8 du Code Pénal.



Nous vous rappelons que la divagation des chiens est interdite sur la commune, et qu'ils doivent être tenus en laisse. La contravention s'élève à 38€ en vertu de l'article R610-5 du Code Pénal.

Concernant les excréments de chien l'amende s'élève entre 61€ et 250€ suivant l'article 61.

Code pénal : Article 322-1 à 322-4-1

L'acte de vandalisme consiste à détruire, dégrader ou détériorer volontairement le bien d'autrui.

Sont considérés comme actes de vandalisme :

Les tags, les graffitis et autres inscriptions non autorisées sur un mur... Les détériorations sur un radar ou sur un panneau de signalisation
Toute autre détérioration d'un véhicule (incendie, bris de vitres...), les destruction d'abribus, la détérioration de bâtiments publics
Les bris de fenêtres ou de vitrines de magasin sans vol

S'il n'en résulte que des dommages considérés comme légers, la peine maximale pour un acte de vandalisme est de : 1 500 € d'amende et d'un travail d'intérêt général (TIG), qui peut consister en la réparation des dégâts causés sur un équipement public.

Un dommage léger est un dommage nécessitant peu de réparation, avec des dégâts superficiels. Par exemple, un rétroviseur brisé ou un seul carreau de fenêtre brisé.

En cas de dommage important, tout acte de vandalisme est puni jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 30 000€ d'amende.



Opération
Programmée
d'Amélioration
de l'Habitat
Oct 2020 - Oct 2023

Depuis 1 an maintenant, la Communauté de communes des Vallées de la Braya et de l'Arcole permet à ses habitants de bénéficier d'aides financières* et d'un accompagnement renforcé gratuit à la réhabilitation de leur logement. C'est tout l'objet de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dont le suivi-animation a été confié à l'équipe de Citemétrie.

Propriétaires occupants, bailleurs privés, nouveaux arrivants, vous pouvez aussi en bénéficier !

Pour cela, il faut être propriétaire d'un logement construit il y a au moins 15 ans et avoir l'envie de réaliser des travaux d'amélioration. Que ce soit pour permettre le maintien à domicile en adaptant le logement au vieillissement et au handicap, pour réaliser des travaux d'économies d'énergie (chauffage, isolation...) ou encore pour réhabiliter lourdement un logement dégradé.

Du premier contact en passant par la visite-conseil ou encore la recherche de financement, Citemétrie vous accompagne de A à Z dans votre projet.

En 1an, 61 propriétaires ont été accompagnés dans leur projet

Depuis le début de l'OPAH, 61 dossiers ont été acceptés par les financeurs. Ces projets représentent presque 1,3 M€ de travaux : un plus pour l'économie locale car la plupart des entreprises sont originaires de la CCVBA ou des territoires voisins. En termes de subventions, ces 61 dossiers ont sollicité plus de 730 000 € de subventions dont 9000 € de la CCVBA, soit une moyenne de 57% de subventions par projet.

*sous conditions de ressources

Pour plus d'informations, contactez l'OPAH

CITEMÉTRIE

02 52 35 04 26

opah.vba@citemetrie.fr

Accueil du public sur RDV

- Saint-Celaire : Tous les jeudis de 9h à 12h à l'hôtel communautaire – 10, rue Saint-Pierre

- Bessé-sur-Braya : 4^{ème} jeudi du mois de 14h à 16h30 à la mairie

- Vibraye : 1^{er} vendredi du mois de 9h à 12h à la mairie

NOS COMMERÇANTS ET ARTISANTS

LE VAL'AIME

8, place du Frouil

72320 Valennes 02 43 35 02 20

RC 011 011 011 011

SEV Coiff

COIFFURE MIXTE

jeudi et vendredi
9h à 12h
et
14h à 19h

VIBRAYE
Ouvert du lundi au samedi
9, rue Gabriel Goussault
Tél. 02 43 93 69 91

VALENNES
Ouvert du jeudi au samedi
4, Place du Frouil
Tél. 02 43 35 87 04



AUX TROUVAILLES DE LAURE

ANTIQUITÉS - BROCANTES

Vincent PERINI

Professionnel depuis 1983
Diplômé de l'école Drouot
Expert période 1820 -1930



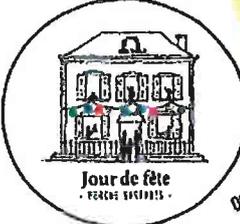
Tél : 06.20.28.02.84
Mail : vincentperini@sfr.fr

2 rue de la Hulotterie
72320 VALENNES

RC : 402 469 225

Jour de fête

Lieu accueillent
5-7 place de l'Eglise - Valennes
06 63 79 71 86



OFFRE DU MOMENT
MERCREDI 15H-18H
VENDREDI 15H-19H

EPICERIE DE VILLAGE

LEGUMES FRAIS DE SAISON
CONSERVES ET CONFITURES ARTISANALES
VINS, BIERES ET BOISSONS
L'ARTISANAL, ŒUFS, FARINE, ETC..
PARTENARIATS LOCAUX
NOUS PRENONS VOTRE COMMANDE DE PRODUITS LOCAUX 7J/7 OU PRESQUE



BOULANGERIE A L'ANCIENNE

PAIN AU LEVAIN
CUISSON AU FOUR A BOIS LORS D'EVENEMENTS AUTOUR DU PAIN

PORTEUR DE PROJET, NOUS SOMMES A L'ECOUTE.

CUISINE LOCALE

SORRES A THEMES
VOUS INVITEZ, ON S'OCCUPE DU RESTE
REPAS D'ENTREPRISE, BRUNCH, GOUTERS, HALTE CYCLO, HALTE RANDO, ETC..

PORTEUR DE PROJET, NOUS SOMMES A L'ECOUTE.

MICROBRASSERIE LA VALENOISE

TOUTS LES VENDREDIS SORS A PARTIR DE 16H
PRESENTE SUR DE NOMBREUX EVENEMENTS FESTIFS



Association Chat'K'Rat



Virginie Petit-Barral
Présidente
06 62 76 12 44
chatkrat@gmail.com

http://www.associationchatkrat.com
Facebook : Association Chat'K'Rat

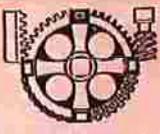
Agit pour la protection animale en général.

N° de parution au JO : 20190038 Identification R.N.A. : n° W723016254

SOCOVA

DÉPARTEMENT TRANSMISSION

Taillage d'engrenages
Brochage - Arbre cannelé
Pignons de chaîne
Tous engrenages, spéciaux
Exécution suivant plan client
Tours commande numérique
Centre d'usinage



9-11, rue de l'Industrie
72320 VALENNES
Tél. 02 43 35 90 22
Fax 02 43 35 90 12
E-mail : socovalennes@wanadoo.fr

Responsable :
Dominique LEBIS
Port. : 06 21 61 17 60

QUENTIN

MAISONCELLES (72)

TERRASSEMENT - ASSAINISSEMENT DE SOLS

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Tel. 02 43 35 84 79 - Port. 06 03 31 20 75
Site internet : www.terrassement-72.com
e-mail : contact@terrassement-72.com



Willy Mallet
Destructions de nids
Frelons asiatiques,
Frelons, Guêpes...

06.26.17.07.03
02.44.35.15.24
mallet.willy@sfr.fr

4 rue Camille Claudel
72120 Saint Calais

ENTREPRISE de MAÇONNERIE

CARRELAGE NEUF ET RESTAURATION

Patrick MINIER



La Hulotterie - 72320 VALENNES
Tél. 02 54 80 79 95 - Fax. 02 54 80 93 58

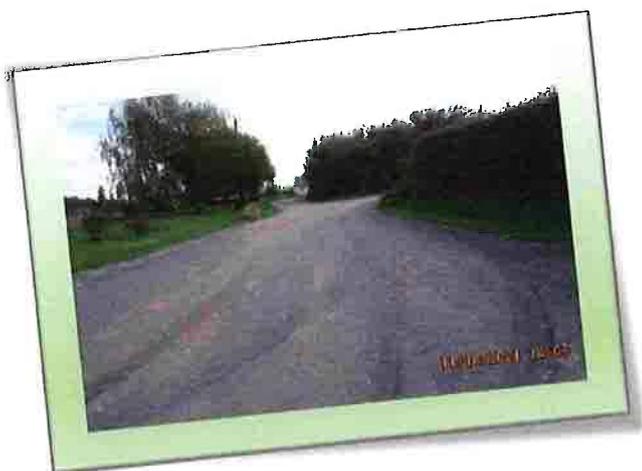
TRAVAUX REALISES EN 2021



Chemin de la Basse Voisinière



Chemin de la Renardière



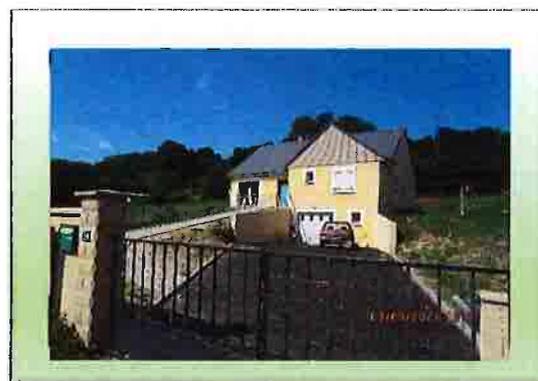
Chemin du Petit Cassereau



Chemin de la Péchaudière



**Nettoyage façade de la Salle des Fêtes
et peinture cuisine Salle des Fêtes**



Monter et descente 14 lot Chauvins



Route des Ecoles



Parking Salle des Fêtes

Une subvention du Département a été versé pour un montant de 12.000€ pour réaliser une partie des travaux.